



## POURQUOI CET APPEL A COTISATION DE L'ANICAP ?

Appelée auprès des éleveurs caprins livreurs ou fermiers, mais aussi auprès des transformateurs, la cotisation interprofessionnelle permet à la filière caprine de se doter de moyens pour avancer. Depuis la reconnaissance de l'ANICAP comme représentant officiel de la filière caprine en 1998, **ces cotisations sont « volontaires obligatoires (CVO) »** pour tous les maillons de la filière :

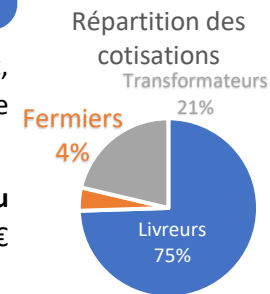
- ➔ **Volontaire** car fruit d'une décision des différents représentants de la filière caprine
- ➔ **Rendue obligatoire** pour toute la filière (CVO renouvelée par arrêté du 28 janvier 2019)



## PART DES COTISATIONS FERMIERES ?

En 2019, la cotisation fermière était, comme pour 2020, de **4€/1 000 litres** de lait de chèvre transformés à la ferme.

En 2019, cela représentait **4,19 % du budget annuel de l'ANICAP**, soit 94 102 € sur un total de 2 247 581 €.



## L'organisation de l'ANICAP en trois collèges

Industries  
laitières

La FNIL

Coopératives  
laitières

La Coopération  
Laitière

Producteurs laitiers et fermiers

La Confédération  
Paysanne

La FNEC

La Coordination  
Rurale



## DE NOMBREUX DOSSIERS SUIVIS

L'ANICAP suit de nombreux dossiers fermiers via la FNEC, membre fondateur de l'ANICAP représentant les producteurs.

Par le suivi des dossiers au niveau sanitaire, réglementaire, scientifique ou technique, la FNEC oriente l'action de l'ANICAP sur ces questions, en **encourageant notamment le co-financement de projets spécifiquement fermiers** (cf. p.2).



## UNE PARTICIPATION A LA VIE DE LA FILIERE FERMIERE

L'ANICAP a toujours eu à **cœur de défendre les fabrications au lait cru**, et donc la production fermière. Elle soutient pour cela des actions nationales ou régionales comme Fromagora (le concours national des fromages de chèvre fermiers de retour en 2019). La filière fermière bénéficie aussi de la **promotion faite sur l'ensemble des fromages de chèvre**.

Ainsi, en 2019, l'ANICAP a dédié 108 000 € de son budget à des **actions spécifiques au lait cru et à la filière fermière**, notamment des projets de recherche et développement (cf. p.2).



## DES DOCUMENTS A DISPOSITION

L'ANICAP met à disposition des producteurs qui le demandent « **Salut les Caprins** » destiné aux enfants des classes de CM1-CM2. Une version application sera disponible dès 2020.

L'ANICAP a également édité en 2016 un **livret d'accueil à la ferme pour les enseignants** en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, disponible sur [www.fromagesdechèvre.com](http://www.fromagesdechèvre.com).

